



## Votre solution de prévoyance

### Informations relatives au changement d'année 2020/2021

L'essentiel en bref:

#### Rémunération

En 2020, l'avoir de vieillesse est rémunéré à un taux de 1.00%. Le conseil de fondation a fixé cette rémunération en vertu du développement des placements et compte tenu de la situation financière durable de la fondation.

Le conseil de fondation a en outre fixé à 1.00% le taux d'intérêt provisoire pour 2021.

#### Politique de placement responsable

La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que l'intégration de facteurs de risque et d'indicateurs financiers constituent la base du processus d'investissement contrôlé et structuré de façon systématique. La stratégie de placement est durable, axée sur le long terme et adaptée aux engagements découlant des affaires d'assurance. La politique de placement vise à générer des rendements stables à long terme.

#### Tarif d'assurance collective 2021

Malgré une évolution stable des risques, les primes de risque connaîtront en moyenne une légère hausse en 2021. Cela s'explique par une adaptation des bases techniques de calcul, notamment par la baisse du taux d'intérêt technique en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

#### Valeurs limites légales

Les valeurs applicables en 2021 dans la prévoyance professionnelle obligatoire sont les suivantes:

Seuil d'entrée:	CHF 21 510
Montant de coordination:	CHF 25 095
Salaire déterminant max.:	CHF 86 040
Salaire assuré max.:	CHF 60 945
Salaire assuré min.:	CHF 3 585

#### Nouveau portail clientèle pour les assurés

Depuis avril 2020, le nouveau portail clientèle Swiss Life ([www.swisslife.ch/portailclientele](http://www.swisslife.ch/portailclientele)) est à votre disposition et à celle de vos collaborateurs. Tous les contenus sont expliqués de manière simple et compréhensible. Le certificat de prévoyance et d'autres documents relatifs à la prévoyance sont disponibles à tout moment.

#### Gestion simplifiée grâce à Swiss Life myLife

En tant que client de Swiss Life, vous bénéficiez de nombreux avantages. Vous pouvez effectuer toutes les tâches relatives à la LPP à toute heure, rapidement, simplement et en toute sécurité dans la plateforme en ligne Swiss Life myLife.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur

[www.swisslife.ch/fr/mylife](http://www.swisslife.ch/fr/mylife) et bénéficiez de ces avantages!

Pour toute information relative au règlement de prévoyance, aux valeurs limites des assurances sociales actuellement en vigueur et aux taux d'intérêt et de conversion, consultez la page:



[www.swisslife.ch/investadditionnelle](http://www.swisslife.ch/investadditionnelle)

Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, tél. + 41 43 284 33 11, [www.swisslife.ch](http://www.swisslife.ch)